

GRAND ROVALTAIN

Conseil de développement



Rapport d'activité 2018



Approuvé par l'assemblée plénière du 13 mai 2019

SOMMAIRE

Mot du Président	3
Création et missions du Conseil de développement	4
L'organisation du Conseil de développement	5
Les grandes étapes de l'année 2018	10
Les travaux lancés en 2018	12
Ressources	17

Le mot du Président



Le Conseil de développement, instance de conseil, qui s'appuie sur les représentants de la société civile et des habitants du territoire, est une force de propositions pour éclairer le développement du Grand Rovaltain au travers d'avis et de rapports, de notes de conjoncture et de stratégie qui prépareront et accompagneront l'action des décideurs politiques et économiques (comme l'indique le règlement intérieur adopté en septembre).

Ses travaux collectifs livreront des diagnostics, traceront des perspectives, proposeront des pistes d'action à une échelle pertinente, celle d'un territoire doté d'une masse critique suffisante pour jouer dans la cour des grands.

Je remercie ici les représentants des EPCI de nous faire confiance, les membres du bureau pour leur sérieux, leur assiduité et leur intelligence individuelle et collective, ainsi que tous les membres du CoDev qui apportent leurs contributions au bien commun, et ce de façon bénévole.

Nous avançons ensemble et produirons nos premières contributions en 2019.

Michel Féret
Président du Conseil de développement

Création et missions du Conseil de développement

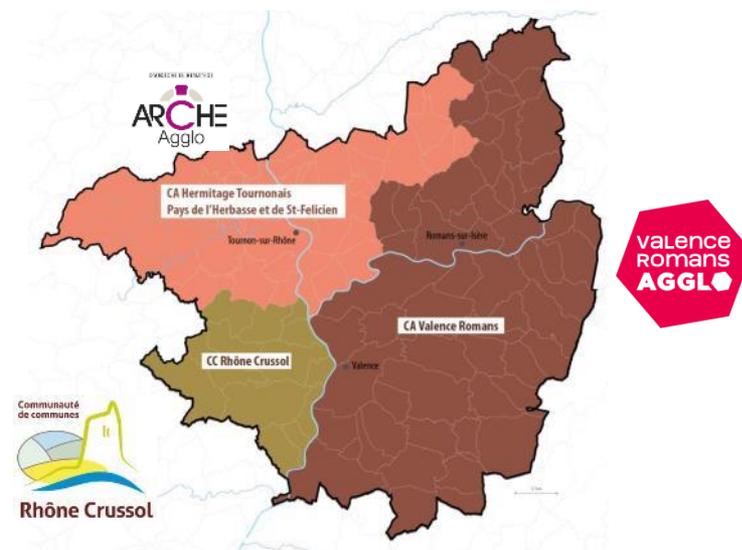
Les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent mettre en place un Conseil de développement, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Force de proposition, le Conseil de développement peut également s'autosaisir de tout sujet en lien avec le territoire (*Code général des collectivités territoriales - Article L5211-10-1*).

Dans un souci de mutualisation des moyens et pour œuvrer à l'échelle d'un bassin de vie et de développement, ARCHE Agglo, Valence Romans Agglo et la Communauté de Communes Rhône Crussol ont choisi de mettre en place un Conseil de développement (CoDev) à l'échelle du Grand Rovaltain.

Par convention, **le CoDev commun à ces 3 intercommunalités contiguës est porté par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain depuis le 1er janvier 2018.**

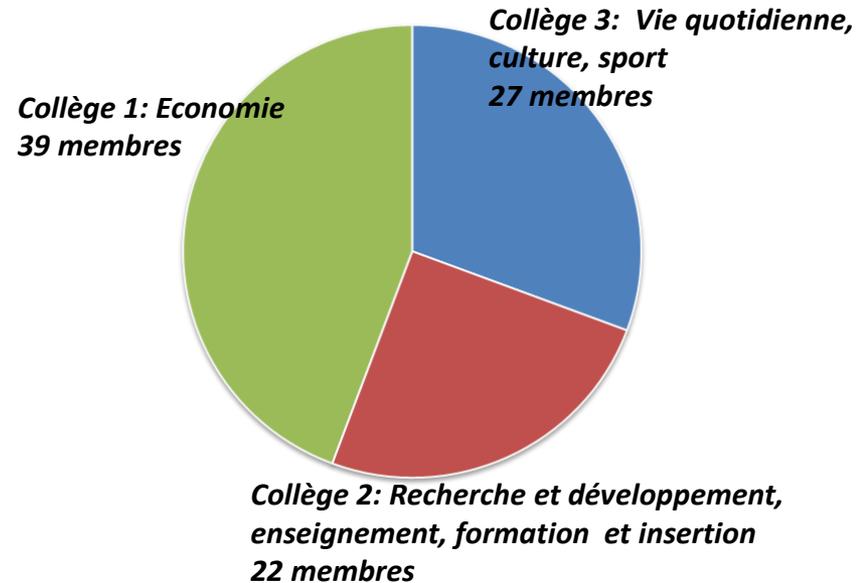


L'organisation du Conseil de développement

Le Conseil de développement comprend des personnalités désignées par un panel d'organismes représentatifs dans les domaines de l'économie, du social, de la culture, des sciences, du sport, de la santé, de l'éducation, de l'environnement ainsi que des personnalités qualifiées désignées par les EPCI et le SM du SCoT.

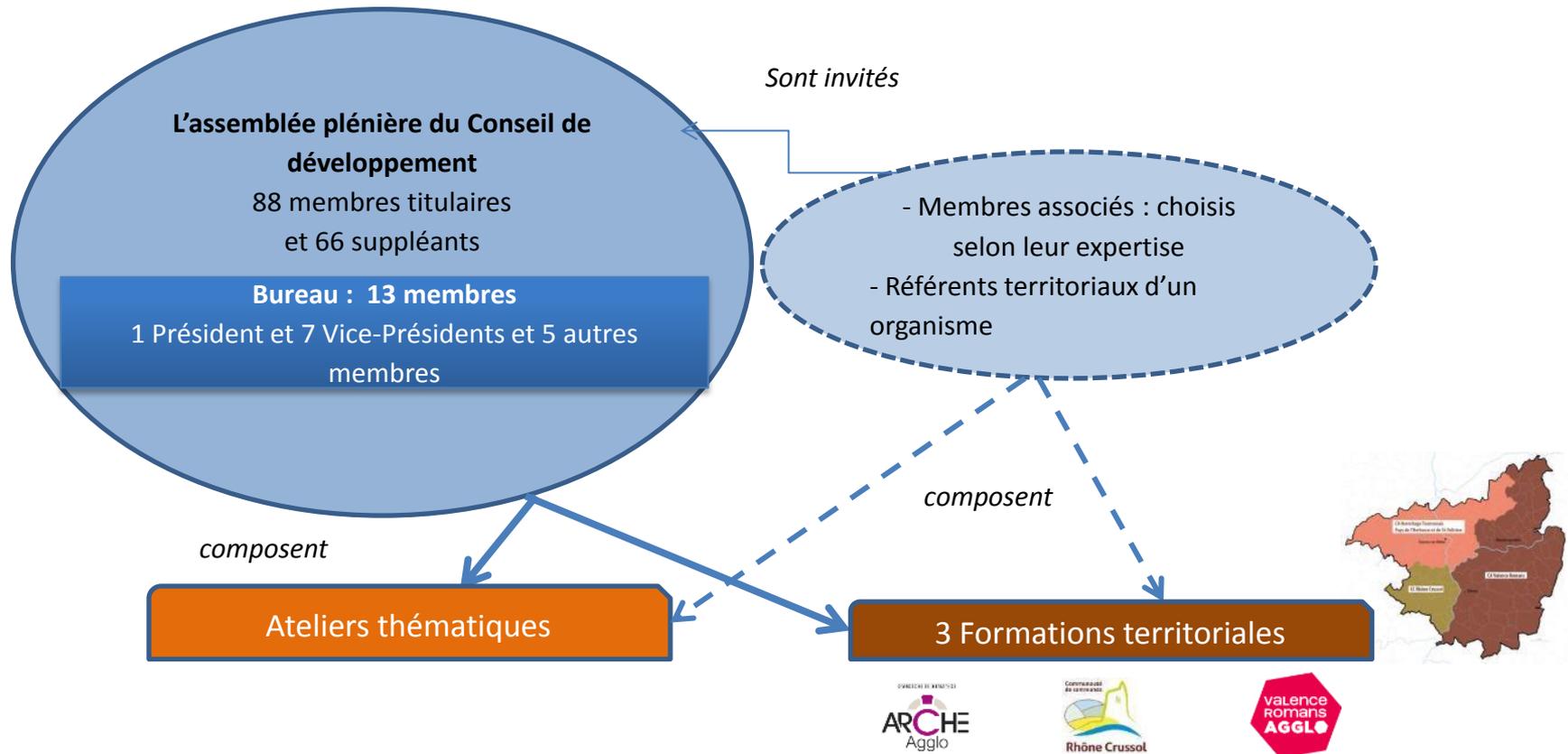
Le Conseil de développement est constitué de trois collèges :

- économie (39 membres),
- recherche et développement, enseignement, formation et insertion (22 membres),
- vie quotidienne - culture - sports (27 membres).



Les membres constituent l'assemblée plénière du Conseil de développement

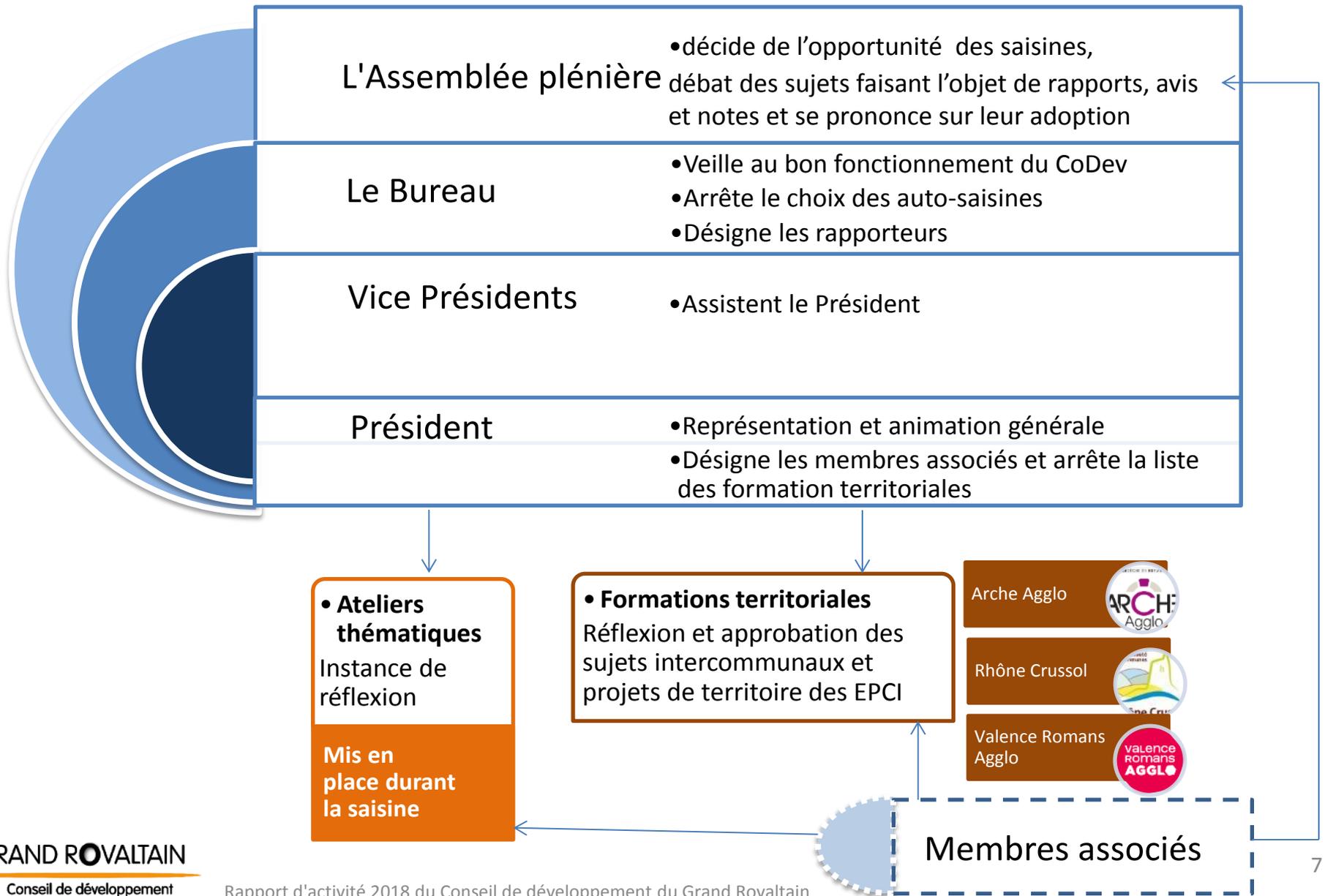
L'organisation du Conseil de développement



Les 3 collèges du Conseil de développement ont vocation à travailler ensemble dans le cadre d'ateliers, en assemblée plénière ou, en cas de saisine spécifique d'une intercommunalité, en formations territoriales (regroupant les membres habitant ou agissant dans cette intercommunalité). Des membres associés, choisis au regard de leur expertise sur un sujet, peuvent compléter les ateliers ou, s'ils sont référents territoriaux d'un organisme, participer aux formations territoriales.

Le bureau concourt à l'organisation des travaux du Conseil de développement

Les modalités de travail



Le Bureau (élu en plénière du 26 septembre)

Michel FERET Président (*Consultant en management de R&D et de l'Innovation*)



Cécile GRUAT Vice-présidente représentant le collège Economie (*Présidente de la Fédération du BTP Drôme et Ardèche, Dirigeante de GRUAT TP (SARL)*)



Nadine GUILLEMOT Vice-présidente représentant le collège Recherche et développement, enseignement, formation, insertion (*Directeur Grenoble INP - Esisar (École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux), Professeur des Universités*)



Claire LAVAYSSIÈRE Vice-présidente représentant le collège Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements (*Présidente de l'association Agir Contre le Cancer 26*)



Jeanine DOPPEL Vice-présidente déléguée aux transitions énergétique et écologique (*Directrice Territoriale Drôme Ardèche d'ENEDIS*)



Etienne DUREAU Vice-président délégué à l'innovation, développement et attractivité
Administrateur au cluster des entreprises numériques Digital League (*Président de Quadrial Consulting (SAS)*)



Patrick GAGNAIRE Vice-président délégué à la Cohésion sociale, à l'emploi et à l'inclusion (*Consultant Responsabilité sociétale des entreprises*)



Nicole SGRO Vice-présidente déléguée aux relations avec les institutions et organismes extérieurs (*Dirigeante de Fingerprint Technologie (SAS)*)



Le Bureau (élu en plénière du 26 septembre)

Soumaya BEN MAIMOUN Membre du Bureau (*Consultante transport*)



Christophe PELLETIER Membre du Bureau (*Directeur de la Coopérative Val Soleil (Société coopérative agricole)*)



Jean-Claude RICOMARD Membre du Bureau (*Dirigeant d'entreprise Conseil OCIR management (SAS)*)



Gilles SAROUL Membre du **Bureau** (*Administrateur au Collectif des entreprises du bassin valentinois, Secrétaire Général du site de Valence - Thales (SA), Président du conseil de l'IUT de Valence*)



David TOUMANI Membre du Bureau (*Responsable de service Caisse Primaire d'Assurance Maladie*)



Cécile GRUAT est présidente déléguée de la Formation territoriale d'ARCHE Agglo

Gilles SAROUL est président délégué de la Formation territoriale de Valence Romans Agglo

Jeanine DOPPEL est présidente déléguée de la Formation territoriale de Rhône Crussol

Les grandes étapes de l'année 2018

A l'issue du premier semestre consacré à la composition du CoDev, celui-ci s'est installé lors de l'assemblée plénière du **19 juin 2018** en présence des Présidents des 3 intercommunalités et du SM SCoT du Grand Rovaltain.

Durant l'été, un groupe de travail coordonné par le Président et les deux Vice-Présidents du CoDev désignés à titre provisoire a travaillé sur un projet de règlement intérieur, précisant notamment les modalités d'organisation du CoDev et a préparé la mise en place des élections du président et du bureau par l'assemblée plénière.

Des formations territoriales regroupant chacune les membres et personnalités qualifiées représentants de chacun des EPCI ont été mises en place. Elles s'exprimeront ou seront consultées sur des sujets ou projets propres à chacun des EPCI.



Plénière du Conseil de développement
19 juin 2018 - Valence

Les grandes étapes de l'année 2018

La seconde assemblée plénière du CoDev s'est réunie le **26 septembre 2018** au cours de laquelle les membres du CoDev ont adopté son règlement intérieur et élu un bureau de 13 personnes : M. Michel Féret président, entouré de 7 vice-présidents et de 5 membres.

Depuis le 8 octobre, le Bureau du CoDev se réunit mensuellement pour préparer les sujets de travail en concertation avec les membres du Conseil de développement et avec les intercommunalités et le SM SCoT. Les Présidents et délégués au Conseil de Développement des intercommunalités et du SM SCoT ont été rencontrés pour recueillir leurs attentes vis à vis du CoDev et échanger sur la mise en place des modalités de travail.

Après concertation avec l'ensemble des membres, un programme de travail a été établi pour l'année 2019 avec une proposition de 7 ateliers thématiques :

- les enjeux de la cohésion sociale sur le Grand Rovaltain,
- l'anticipation des grands changements à venir du territoire,
- l'innovation ouverte,
- le bien vivre dans le Grand Rovaltain,
- la transition agricole et alimentaire sur le territoire,
- l'attractivité du territoire pour les 18 – 35 ans,
- l'accompagnement de la vie associative.



Le Bureau du Conseil de développement
8 octobre 2018 - Rovaltain

Bilan de l'animation 2018

2 plénières (19 juin et 26 septembre)

3 Réunions du groupe de travail préalable à l'adoption du règlement intérieur et à l'élection du Bureau (4, 10 et 24 septembre)

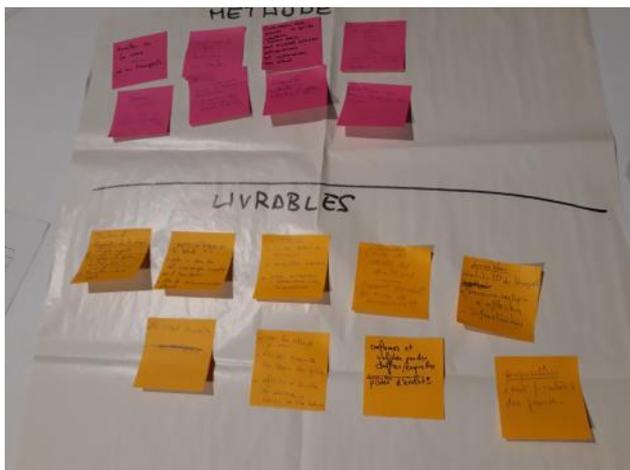
3 Réunions de Bureau (8 octobre, 12 novembre et 10 décembre)

3 Rencontres avec les Présidents et délégués au Conseil de développement des intercommunalités et du SM SCoT (6 novembre avec Rhône Crussol, 21 novembre avec Valence Romans Agglo et 30 novembre avec le SM SCoT)

Les travaux lancés en 2018

Proposition de 7 ateliers thématiques pour l'année 2019.

Créé à l'initiative du Bureau et de son président, l'atelier est une instance de travail et de réflexion à caractère temporaire. Il est composé de membres issus des différents collèges du Conseil de développement. Sa durée est liée à celle des travaux nécessaires à l'établissement du projet de rapport, de note ou d'avis en vue duquel l'atelier thématique a été constitué. L'atelier est animé et dirigé par un rapporteur désigné par le bureau.



Les 7 ateliers projetés

Faire connaître et impulser l'innovation ouverte

L'« **Innovation Ouverte** » permet l'émergence de nouveaux produits et services par le développement de **partenariats** et le partage de **connaissances**. Le territoire peut être le **catalyseur** et encourager les structures d'accompagnement des start-ups et des TPE/PME.

L'innovation ouverte pourrait constituer une brique dans la stratégie de développement territorial du Grand Rovaltain et contribuer à la création d'emplois attractifs, et durables.

Référents du Bureau

Etienne DUREAU, Jean-Claude RICOMARD



Crédit photo : Juan Robert



Crédit photo : Juan Robert

L'attractivité du territoire pour les 18 – 35 ans

Comment attirer ou maintenir les jeunes sur le Grand Rovaltain ?

Référentes du Bureau

Cécile GRUAT, Nadine GUILLEMOT, Nicole SGRO

Les 7 ateliers projetés

La transition agricole et alimentaire sur le territoire

Les filières agricoles et agroalimentaires de notre territoire doivent permettre à la restauration collective locale d'être un levier d'amélioration de la qualité de l'alimentation.

Référent du Bureau

Christophe PELLETIER



Crédit photo : CD26

Les enjeux de la cohésion sociale sur le Grand Rovaltain



Crédit photo : SCoT

Comment faire en sorte que notre système de formation, d'emploi l'inclusion remplisse son rôle et soit adapté aux mutations de notre territoire et à l'évolution du marché du travail ? L'accès des femmes à la formation et l'emploi sera un élément fort de cette démarche.

Référents du Bureau

Soumaya BEN MAIMOUN, Patrick GAGNAIRE

Les 7 ateliers projetés

Bien vivre sur le Grand Rovaltain

Proposition de nouvelles réponses pour l'accompagnement des personnes âgées, du public en situation de handicap et l'amélioration de l'offre de soin.

Référent du Bureau

David TOUMANI



Anticiper les grands changements à venir du territoire

Quels impacts auront les grands projets du Grand Rovaltain et les grands changements sociétaux, économiques, technologiques et environnementaux à venir sur le territoire ? Comment les anticiper, Comment y faire face?

Référents du Bureau

Jeanine DOPPEL
Gilles SAROUL



Crédit photo : CD26

Les 7 ateliers projetés

L'accompagnement est un enjeu pour la vie associative

Comment accompagner la vie associative du territoire dans un contexte de forte mutations du modèle associatif, de crise du bénévolat et de raréfaction de la ressource publique?

Référente du Bureau

Claire LAVAYSSIÈRE



RESSOURCES

Les éléments suivants sont disponibles la page dédiée au CoDev sur le site internet du Grand Rovaltain <https://www.grandrovaltain.fr/linstance-consultative-du-grand-rovaltain.html>

- **Actualités et agenda des plénières**
- **Règlement intérieur**
- **Composition du CoDev**
- **Composition des Formation territoriales**
- **Compte rendus du Bureau**



Contacts secrétariat général

Frédéric Merloz

Accueil et réception téléphonique les lundis et mercredis

8h30-12h30 et 13h30-17h30

04 75 55 98 23

conseil.developpement@scotrovaltain.fr